



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire de Londinières n°2026_047

L'an deux mille vingt-six, le **9 juillet** à vingt heures s'est réuni le conseil de la communauté de communes de Londinières à Wanchy -Capval.
 Sous la Présidence de Mme Armelle Biloquet.

Objet : Pacte Territorial France Renov' – Demande de subvention auprès de la Région Normandie au titre du dispositif « Conseil Habitat & Energie 2026 »

Nombre de Membres :

En exercice : 33

Présents : 24

Absents :

Absents excusés : 10

Pouvoirs :5
 Votants :29

Pour :29
 Contre :
 Abstention :

Secrétaire de séance :
 M. Guy Taffin

Délibération transmise en Sous-Préfecture et ayant fait l'objet des formalités de publicité – certifiée exécutoire, la Présidente

BAILLEUL-NEUVILLE	Mme LAFORETS Catherine
BAILLOLET	Mme LERMECHAIN Maryse Abs exc, M Mouquet suppléant
BURES-EN-BRAY	M. LÉVÊQUE Jacky, M. CARMENT Pascal Abs exc
CLAIS	M. LEBORGNE Vincent, Mme CAMENISCH Sabine
CROIXDALLE	M. MARTEL Jean-Paul Abs exc donne pouvoir à M Fouray, M. FOURAY Michael
FRÉAUVILLE	M. MARTEL Christian Abs exc
FRESNOY-FOLNY	M. CARPENTIER Laurent, Mme TAILLEUX Abs exc donne pouvoir à M Carpentier, M. DUPUIS François, Mme LAFOLIE Nicole
GRANDCOURT	M. JACOB Patrice, M. CARBONNIER Romain
LONDIÈRES	Mme BILOQUET Armelle, M. DOUVILLE Dominique Abs exc donne pouvoir à M Rimbert, Mme MARTEL Régine Abs exc donne pouvoir à Mme Mainnemare (Freville), M. RIMBERT Matthieu, Mme MAINNEMARRE (Freville) Florine, M BRETON Gauthier Abs ex donne pouvoir à Mme Biloquet, M FOUCOUT Marc
OSMOY-SAINT-VALERY	M. LECAVELIER Mickael, Mme PIQUET Ludivine
PREUSEVILLE	M. VASSARD Hervé
PUISENVAL	M. DELESTRÉES David
SAINTE-AGATHE D'ALIERMONT	M. PEPIN Martial, M. MOREL Jean-Marc Abs exc
SAINT PIERRE DES JONQUIERES	Mme BILLER Bénédicte
SMERMESNIL	M. GRANDSIRE Bruno Abs exc, Mme DESBUREAU Régine
WANCHY-CAPVAL	M. TAFFIN Guy, Mme PLAIDEAU Delphine

Madame la Présidente expose :

La Communauté de Communes de Londinières s'est engagée dans la mise en œuvre d'un Pacte territorial France Renov', destiné à structurer et renforcer le service public de la rénovation de l'habitat sur le territoire communautaire.

Ce dispositif a notamment pour objet d'assurer, dans le cadre du Service Public de la Rénovation de l'Habitat, des missions d'information, de conseil et d'orientation des ménages, ainsi que des actions de mobilisation des professionnels et des acteurs du territoire.

La Région Normandie a lancé, pour l'année 2026, un appel à candidatures intitulé « Conseil Habitat & Énergie 2026 – Volet information, conseil, orientation des ménages et mobilisation des professionnels dans le cadre du service public de la rénovation de l'habitat ».

Cet appel à candidatures vise notamment à soutenir les collectivités ayant signé, ou s'étant engagées par délibération à signer, un Pacte territorial avec l'Anah. Les dépenses éligibles peuvent notamment comprendre les dépenses de personnel, les frais indirects ainsi que les prestations externalisées relatives à la mise en œuvre des volets 1 et 2 du Pacte territorial.

Pour les communautés de communes de moins de 50 000 habitants éligibles à l'aide régionale, le soutien de la Région peut être calculé sur la base de 20 % du montant TTC des dépenses éligibles pour l'année 2026, dans la limite de 0,30 € par habitant, sous réserve du respect des conditions prévues par le dispositif régional.

Il convient dès lors d'autoriser Madame la Présidente à solliciter auprès de la Région Normandie une subvention au titre du dispositif « Conseil Habitat & Énergie 2026 », pour la mise en œuvre du Pacte territorial France Rénov' de la Communauté de Communes de Londinières.

Le Conseil communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation ;

Vu les orientations nationales relatives au Service Public de la Rénovation de l'Habitat ;

Vu le Pacte territorial France Rénov' porté par la Communauté de Communes de Londinières ;

Vu l'appel à candidatures lancé par la Région Normandie intitulé « Conseil Habitat & Énergie 2026 – Volet information, conseil, orientation des ménages et mobilisation des professionnels dans le cadre du service public de la rénovation de l'habitat » ;

Considérant l'intérêt pour la Communauté de Communes de Londinières de bénéficier du soutien financier de la Région Normandie pour la mise en œuvre des actions relevant de son Pacte territorial ;

Considérant la nécessité de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région Normandie ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

DÉCIDE

Article 1 :

D'APPROUVER le principe de sollicitation d'une aide financière auprès de la Région Normandie au titre du dispositif « Conseil Habitat & Énergie 2026 », dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte territorial France Rénov' de la Communauté de Communes de Londinières.

Article 2 :

D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel de l'opération, qui sera établi conformément aux dépenses éligibles et aux modalités de financement prévues par le dispositif régional.

Article 3 :

D'AUTORISER Madame la Présidente à déposer auprès de la Région Normandie le dossier de candidature et la demande de subvention correspondante, ainsi que toute pièce complémentaire nécessaire à son instruction.

Article 4 :

D'AUTORISER Madame la Présidente à signer tout document, convention, avenant, attestation ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération et à la perception de la subvention.

Article 5 :

D'AUTORISER Madame la Présidente à ajuster, le cas échéant, le plan de financement prévisionnel, sous réserve que ces modifications n'entraînent pas d'augmentation de la participation financière nette de la Communauté de Communes au-delà des crédits inscrits au budget.



Pour extrait conforme,
Présidente,
BILOQUET Armelle